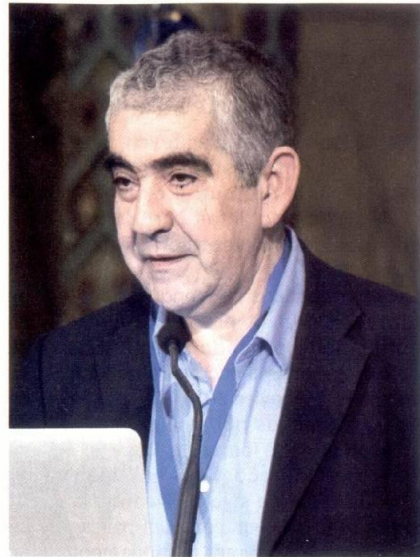


## Interview de Driss El Yazami, président du CNDH

Propos recueillis par Wissam El Bouzdaini

1159 24 25

# "Il reste des points noirs en matière de droits humains"



**CONSECRATION.** Pour la quatrième fois de suite, le Conseil national des droits de l'Homme est accrédité comme organisme remplissant les conditions d'indépendance et de pluralisme. Son président, Driss El Yazami, s'explique sur cette expérience précurseuse dans la région.

- **MarocHebdo:** Comment accueillez-vous en tant que président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) la nouvelle de votre accréditation au statut «A» en tant qu'organisme remplissant les conditions d'indépendance et de pluralisme par l'Alliance mondiale des Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH)?

- **Driss El Yazami:** C'est à l'évidence une reconnaissance internationale, faite par des pairs, du travail quotidien accompli par les membres et les équipes du CNDH et une nouvelle illustration de l'interaction continue du Royaume avec les mécanismes onusiens des droits de l'Homme. Cet exercice qui se renouvelle

tous les quatre ans est en même temps salulaire, car il vous pousse à une vigilance permanente.

- **MarocHebdo:** L'accréditation par l'Alliance mondiale des INDH est la première depuis l'adoption de l'actuelle Constitution, laquelle avait consacré le CNDH. Comment évaluez-vous l'évolution de la situation des droits humains globalement au Maroc depuis lors?

- **Driss El Yazami:** Les rapports et mémorandums que nous publions -plus de trente à ce jour- dessinent de fait un tableau général des droits, qu'il est difficile de résumer en quelques lignes. Mais nous pourrions dire que nous avançons dans la mise en œuvre de la Constitution de 2011, même si nous aurions souhaité qu'elle soit plus rapide dans certains domaines. Que notre pays a montré d'incontestables vertus en matière de débats publics larges (comme par exemple sur l'interruption volontaire de grossesse ou sur la réforme de la justice). Mais qu'il reste des points noirs, qui demandent une prise de conscience plus aigüe et des politiques publiques beaucoup plus amples, comme entre autres la problématique des droits des femmes.

- **MarocHebdo:** On crédite souvent le CNDH d'un rôle politique plutôt que consultatif, comme le laissait d'ailleurs entendre son ancienne appellation. Partagez-vous cette opinion?

- **Driss El Yazami:** Oui s'il s'agit de politique des droits de l'Homme et non si l'on pense à la politique partisane. Par politique des droits de l'Homme, nous entendons un renforcement continu des droits des citoyens, une veille sur la conformité des lois et des politiques publiques avec les dispositions constitutionnelles et les engagements internationaux du Maroc en matière de droits de l'Homme et enfin, une attention permanente aux droits des femmes et des petites filles et des groupes vulnérables dont notamment les enfants, les personnes en situation de handicap et les étrangers.

- **MarocHebdo:** Maintes fois, le CNDH s'est retrouvé à l'avant-garde sur plusieurs questions d'intérêt sociétal. On pense par exemple aux recommandations que vous aviez émises, en juin 2015, en faveur de la réforme de l'actuel code pénal. Vous aviez notamment appelé à décriminaliser «les comportements qui constituent une forme d'exercice des libertés



individuelles et collectives», ce que d'aucuns, surtout parmi les franges conservatrices de la société, avaient dans la foulée critiqué. Ressentez-vous à ce niveau, d'une façon ou d'une autre, certaines formes de résistance?

- **Driss El Yazami:** Ce n'est pas la première ni la dernière fois j'imagine qu'une recommandation du Conseil est critiquée par telle ou telle partie. L'histoire montre qu'il y a toujours des résistances au changement, notamment en matière de droits des femmes et de libertés individuelles, et ce dans toutes les sociétés, quelle que soit leur histoire nationale. Regardez par exemple les affrontements, parfois violents, qui ont lieu aux Etats-Unis ou en Espagne sur l'interruption volontaire de grossesse. Et les agressions homophobes par exemple, que l'on ne peut tolérer, n'adviennent malheureusement pas que chez nous. D'un autre côté, la divergence de points de vue sur des problématiques essentielles, des projets de société différents est le propre de la démocratie. Je dis souvent que la démocratie est au fond la gestion pacifique du dissensus et non le consensus. L'essentiel est que le débat public, qui peut être vif, garde son caractère pacifique et respectueux, autant que possible, des personnes.

- **MarocHebdo:** Par les temps qui courent, question nationale oblige, on tance régulièrement le Maroc pour de présumées atteintes aux droits humains dans la région du Sahara. Qu'en dites-vous?

- **Driss El Yazami:** Le travail des commissions régionales du CNDH dans ces provinces est unanimement reconnu au niveau international, y compris par les plus critiques. Les portes de nos commissions sont quotidiennement ouvertes aux citoyens et les allégations de violations qu'ils présentent sont l'objet d'investigations et de recommandations aux autorités lorsque elles s'avèrent justes. Et nous n'avons aucun complexe à dire publiquement ce que nous pensons, lorsque telle ou telle situation

n'est pas conforme aux standards des droits de l'Homme. En matière de droits culturels et de recherche, le Centre des études sahariennes, établi avec plusieurs partenaires, est devenu en peu de temps le premier éditeur au monde d'ouvrages scientifiques sur le domaine saharien et organise en mai les deuxièmes journées doctorales qui rassemblent une soixantaine de doctorants. Les festivals de théâtre hassani d'Agadir et de Dakhla, que nous soutenons, sont devenus des rendez-vous incontournables pour la trentaine de troupes de la région, et le Musée de Dakhla verra bientôt le jour. Nous n'avons jamais dit que le paradis des droits de l'Homme existe à Laâyoune ou à Rabat. Mais nous pouvons par nous-mêmes établir nos insuffisances et agir pour les corriger, de manière professionnelle et tenace.

- **MarocHebdo:** Vous vous étiez positionné, début 2015, en faveur du vote des militaires aux élections communales et régionales. Les élections sont passées en septembre 2015. Les militaires n'ont pas pu voter. Sur certains points, le CNDH n'est-il pas condamné à jouer uniquement un rôle figuratif?

- **Driss El Yazami:** Nous avons aussi demandé à ce que les étrangers en

"Nous pouvons par nous-mêmes établir nos insuffisances et agir pour les corriger, de manière professionnelle et tenace."

situation régulière puissent voter aux élections locales, comme le stipule clairement la Constitution. Là non plus, nous n'avions pas été suivis. Nous sommes en fait dans notre rôle, qui est de faire des recommandations, et non les lois. C'est bien au gouvernement de proposer des projets de loi et au parlement de les amender et de les voter. C'est l'essence de l'Etat de droit. Mais je pense pouvoir dire qu'un bilan fin des lois votées en matière de droits et libertés monterait, sans conteste, que de nombreuses recommandations contenues dans les mémorandums et les avis (élaborés à la demande des deux chambres) ont été intégrées. Le CNDH est loin d'être une institution qui fait de la figuration ■

